



Guide simplifié des bonnes pratiques en bande riveraine

BON AMÉNAGEMENT | MAUVAIS AMÉNAGEMENT



Référence <http://banderiveraine.org>

Bonnes pratiques en bandes riveraines

Importante pour la survie de nos lacs et la pérennité de nos sources d'eau potable, la bande riveraine joue plusieurs rôles majeurs. C'est pourquoi il est primordial de connaître et respecter les bonnes pratiques qui s'y appliquent. **Cette fiche explique pourquoi il est important d'en prendre soin et présente les pratiques à respecter lors de la plantation en bande riveraine.**

Définition

La bande riveraine désigne une lisière végétale permanente de 10 à 15 mètres composée d'un mélange de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres qui longe les cours d'eau ou entoure un lac. Elle ne comporte aucune construction ou autre structure anthropique. Il s'agit d'une zone de transition entre les écosystèmes aquatiques et terrestres, qui assure à la fois des fonctions d'assainissement des eaux et des fonctions écologiques.

Rôles de la bande riveraine

De par son rôle d'interface entre le milieu aquatique et terrestre, la bande riveraine remplit plusieurs rôles :

- Fait office de filtre contre la pollution;
- Diminue l'érosion des berges;
- Augmente la biodiversité florale et faunique;
- Améliore la qualité de l'eau des lacs, des cours d'eau et, incidemment, du fleuve Saint-Laurent;
- Aide à contrer les épisodes de cyanobactéries;
- Capte les sédiments avant qu'ils ne se retrouvent dans les plans d'eau;
- Aide à contrer la prolifération des algues.

Votre implication

En tant que riverain, vous avez la responsabilité de respecter la réglementation en vigueur.

Respect de la largeur minimale

La rive est définie comme une bande de terre qui s'étend à partir de la ligne des hautes eaux vers l'intérieur des terres. La largeur de la rive à protéger se mesure horizontalement, elle a une largeur minimale de :

- 10 m lorsque la pente est inférieure à 30 % ou lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de moins de 5 m de hauteur;
- 15 m lorsque la pente est continue et supérieure à 30 %, ou lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de plus de 5 m de hauteur

NORMES APPLICABLES

Saints-Martyrs-Canadiens

Avant de réaliser des ouvrages ou des travaux dans la bande riveraine et le littoral, consulter l'inspecteur local pour la réglementation du ministère (REAFIE et RAMHHS) au 819 344-5171.

Végétalisation de la rive

Le propriétaire d'un terrain riverain à un lac ou à un cours d'eau permanent doit conserver, entretenir et remplacer, au besoin, la végétation présente. Il doit :

- végétaliser au maximum la rive en y intégrant des arbres, arbustes et herbacés;
- recouvrir de végétation les aménagements de pierres, les enrochements, les murs de soutènement ou tout autre aménagement semblable pour stabiliser les rives;
- cesser toute intervention de contrôle de la végétation dont notamment la tonte de gazon, le débroussaillage et le rabattage des végétaux dans la rive;
- ne pas porter atteinte au couvert racinaire, sauf pour remplacer un arbre ou un arbuste mort, malade ou dangereux;
- remplacer tout arbre ou arbuste mort, malade ou dangereux par un autre arbre ou arbuste et maintenir sa zone d'ombre au sol.



Techniques de plantation

>>> Les bases

En cessant de tondre le gazon en bordure de la rive, la végétation réapparaît graduellement avec le temps. Pour donner un coup de main à la nature, il est toutefois possible d'y introduire soi-même des espèces indigènes et non envahissantes, adaptées à l'écosystème. Il faut pour cela « sélectionner des plantes qui conviennent au site, en respectant notamment la rusticité, la localisation dans les talus (bas, milieu et replat du talus), le type de sol, l'ensoleillement, etc. » ([source](#)). Il est recommandé de choisir des végétaux diversifiés en matière d'espèces et de tailles, ayant besoin d'un minimum d'entretien.

Pour vous aider à faire la bonne sélection, consultez le moteur de recherche de Québec Vert : vegetaux.fihq.com.

Afin de **maximiser la survie des nouveaux plants et de favoriser leur croissance**, il est important de respecter un certain protocole :

Étape 1

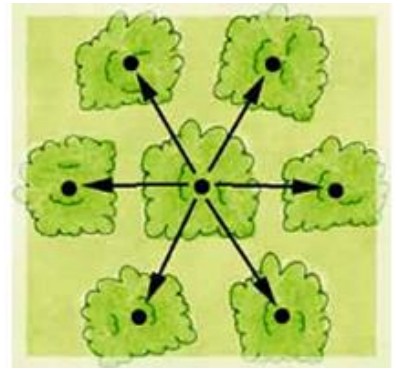
Effectuer la plantation au printemps jusqu'à la mi-juin, ou à l'automne dès la fin août;

Étape 2

Planter les plants à la fraîcheur, soit tôt le matin ou en fin de journée, pour éviter leur dessèchement;

Étape 3

Disposer les plants en quinconce, c'est-à-dire quatre plants aux quatre angles d'un carré, d'un losange ou d'un rectangle et un cinquième au milieu. Les arbustes doivent être plantés à une distance de 1 à 1,5 mètre et les arbres à une distance de 4 à 5 mètres;



Source : Rappel-COOP

Étape 4

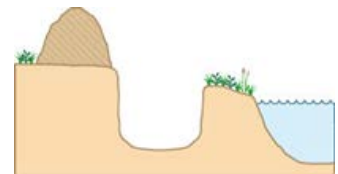
Privilégier un accès de biais vers le plan d'eau pour éviter la perte de sol par ruissellement;



Source : Rappel-COOP

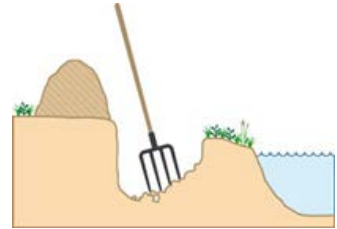
Étape 5

Creuser un trou assez grand pour y faire entrer aisément la motte du plant;



Étape 6

S'assurer que le fond du trou est bien meuble en remuant le sol à l'aide d'une pelle ou d'une fourche. En cas de sol sec, arroser le fond du trou;



Étape 7

Amender au besoin. Ajouter de la mousse de sphaigne (tourbe), du compost, de la terre à jardin ou des mycorhizes;

Étape 8

Placer le plant dans le trou. Il doit être installé droit. Le haut de la motte doit être au même niveau que le sol. Aucune racine ne doit dépasser et aucune branche ne doit être enterrée;



Étape 9

Remplir le trou avec la terre d'excavation à la moitié et tasser légèrement;

Étape 10

Arroser;



Étape 11

Terminer le remplissage du trou par un léger tassement;

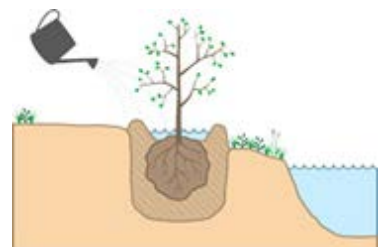
Étape 12

Préparer la cuvette d'arrosage en faisant un bourrelet de terre autour du trou afin que l'eau y demeure au moment de l'arrosage ou lors des pluies;



Étape 13

Arroser en remplissant la cuvette. Si l'eau s'écoule rapidement, on recommence jusqu'à ce qu'elle reste dans la cuvette quelques minutes;



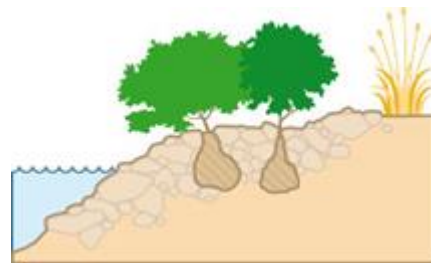
Étape 14

Faire la taille de nettoyage. Si cela n'a pas été fait précédemment, couper les tiges endommagées et enlever le feuillage abîmé.



>>> Dans un enrochement

Avant d'entreprendre les travaux de plantation, il est important de **définir l'épaisseur de l'enrochement**. Dans le cas d'un enrochement très épais, il est parfois conseillé de planter en utilisant la méthode dite de la « langue » ou de la « mèche ». Cependant, les expériences sur le terrain ont démontré que le taux de survie y est très bas. Pour végétaliser un enrochement épais, il est donc conseillé d'implanter des plantes grimpantes en haut de ce dernier.



Étape 1

Déplacer des pierres pour former une ouverture suffisamment grande pour que les racines d'un plant à maturité puissent s'y développer. Donc, tenir compte du type de plante. Le trou doit être assez profond pour rejoindre le sol existant;

Étape 2

Étendre un morceau de toile de jute dans la cuvette de façon à ce que chaque rebord soit composé de toile;

Étape 3

Remplir légèrement la toile de terre. Celle-ci doit correspondre aux besoins des plantes sélectionnées (sol sec ou humide, pauvre ou riche, etc.);

Étape 4

Installer le plant dans le trou;

Étape 5

Compléter le remplissage du trou à la moitié;

Étape 6

Arroser dans le trou;

Étape 7

Terminer le remplissage du trou;

Étape 8

Ramener les côtés du morceau de jute vers le plant;

Étape 9

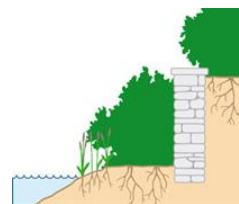
Poser quelques pierres sur la toile de jute, afin de consolider l'aménagement.

>>> Lorsqu'un mur ou muret est en place

Les murs existants devant être laissés en place et il est nécessaire de chercher à végétaliser avec et autour d'eux.

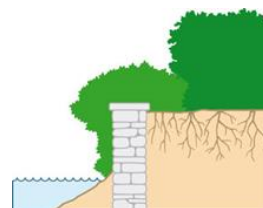
Mur avec une plage naturelle en avant

Il est possible de planter des arbustes et des plantes grimpantes au pied et au-dessus du mur. On sélectionne des végétaux qui aiment avoir les pieds dans l'eau ou qui peuvent subir des inondations passagères, selon le cas.



Mur sans plage en avant

La base du mur étant dans l'eau de façon prolongée ou permanente, on ne peut y planter de la végétation. La végétalisation se fait alors par le dessus. Au sommet du mur, des plantes grimpantes qui retombent le long des pierres peuvent être plantées.

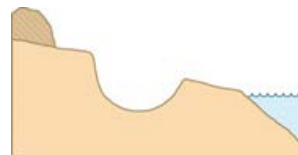


>>> Lorsqu'une rive est très exposée aux vagues

Les végétaux plantés aux abords des lacs et des cours d'eau dont le niveau varie peuvent facilement être déracinés par les vagues ou les glaces. Il est alors possible de placer au pied des plantes une toile biodégradable, telle que la toile de jute, que l'on recouvre de quelques pierres ou uniquement de placer des pierres.

Étape 1

Creuser une tranchée adaptée à la situation, à environ 30 cm de la démarcation de l'action des vagues;



Étape 2

Recouvrir le fond et les bords de la tranchée avec de la toile de jute. Chaque rebord doit être composé de toile;



Étape 3

Remplir avec de la terre qui correspond aux besoins des plantes sélectionnées;

Étape 4

Mettre les plants en terre;



Étape 5

Rabattre les côtés en toile de jute vers le pied des plants et faufiler la toile avec une grosse ficelle;

Étape 6

Placer des pierres autour des plants.



Source : banderiveraine.org

>>> L'entretien de la bande riveraine

À la suite de la plantation, un bon entretien favorise la survie des plants :

- > Arroser généreusement les plants tout au long de l'été;
- > Conserver le sol frais le plus possible;
- > Laisser pousser, sans les tondre, les plantes herbacées entre les plantes ligneuses, pour qu'elles protègent le sol contre le ruissellement. Les plantes indésirables entre les plantes mises en terre peuvent être retirées;
- > En cas d'absence prolongée ou manque de temps, renouveler le paillis sur les cuvettes;
- > Vérifier si les plans doivent être rechaussés au printemps;
- > Couper les têtes des plants afin de renforcer leur base, au printemps ou à l'automne.

Bonnes pratiques

- > Pour favoriser sa santé, tentez de couvrir l'ensemble de la bande riveraine, afin d'éviter que l'eau ne s'engouffre et favorise l'érosion!
- > Évitez impérativement l'utilisation d'engrais, pesticides ou herbicides. Vous référez à la fiche **Pelouse écologique et jardinage** pour plus d'information.



Consultez les ressources disponibles sur le sujet :

- **Dépliant plantation et entretien d'une bande riveraine**
Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec : banderiveraine.org
- **Protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Guide de bonnes pratiques**
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Québec : environnement.gouv.qc.ca
- **Guide des bonnes pratiques : aménagement et techniques de restauration des bandes riveraines**
Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec : quebecvert.com et banderiveraine.org
- **Affiche Vivre au bord de l'eau**
Pêches et Océans Canada : dfo-mpo.gc.ca

